

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant St-Clerc immobilier sa
 Adresse Av.lavaux 25 N° parcelle 119
 NPA/Lieu 1009 Pully Autorisation construction n°

Fournisseur	Bosch Thermotechnik AG (Buderus Schweiz)	Modèle, type	Buderus Dimplex, LA 60S-TUR
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	27.5 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	71 dB(A)
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	38 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	72 dB(A)
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	23.4 kW	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	67 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'exploitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS III (par ex. zone mixte)	65 dB(A)	55 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		71 dB(A)	71 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D _c	Puits indépendant (> 3m de distance par rapport au mur)	3 dB	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	7.11 m	-17 dB	-17 dB
Mesures de protection contre le bruit	Grille anti-pluie insonorisée (jusqu'à -3 dB): -3 dB Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-8 dB	-8 dB
Niveau sonore L_{PA} au récepteur		38 dB(A)	38 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		45.0 dB(A)	50.0 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

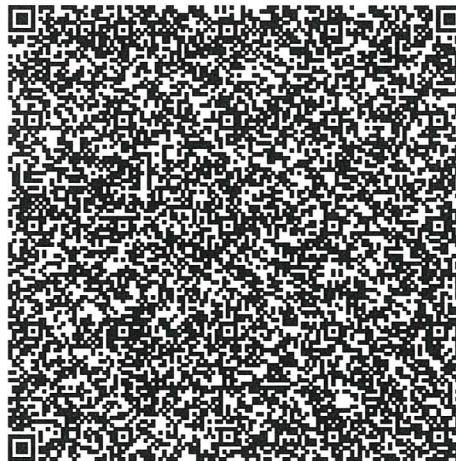
Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
Emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Mode chuchotement non activé car	Techniquement impossible
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif. Les mesures proportionnées sont mises en œuvre et sont répertoriées sous "Mesures de protection contre le bruit". D'autres mesures de protection contre le bruit se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Maria Grazia Esposito, Lmen@Lmen.ch, 021 634 55 01

Lieu, Date

Cheseaux sur Lausanne, 29.01.2025

Signature

Maria Grazia Esposito

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit